

**COMITÉ TECHNIQUE SPÉCIAL DÉPARTEMENTAL**  
**SÉANCE DU MERCREDI 7 AVRIL 2021**  
**PROCÈS VERBAL**

5

Le Comité Technique Spécial Départemental (CTSD) s'est réuni en séance ordinaire le mercredi 7 avril 2021, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur l'Inspecteur d'Académie - Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale de la Drôme et en présence des membres suivants :

10

Représentants de l'administration :

M. CLÉMENT, inspecteur d'académie - directeur académique des services départementaux de l'Éducation nationale de la Drôme ;

Mme OZDEMIR, secrétaire générale des services départementaux de l'Éducation nationale de la Drôme ;

Représentants des personnels :

15

Titulaires : Messieurs BIGACHE, DUMAILLET, MOLLARD et PIOCHE.

Suppléants : Mesdames BONHOURE, DOMERGUE et Messieurs GERMAIN et MABILON.

Participent au titre de la DSDEN :

Mme ROQUE, cheffe de la Division de l'Organisation Scolaire (DOS), secrétaire de séance ;

Mme BAREILLE, gestionnaire du bureau des moyens 2<sup>nd</sup> degré, service de la DOS.

20

La séance est ouverte à 16h30, le quorum est atteint. (8 présents)

Le directeur académique demande s'il y a des déclarations liminaires.

M. DUMAILLET fait la lecture de la déclaration liminaire au nom du SNES FSU.

M. GERMAIN fait la lecture de la déclaration liminaire au nom du SGEN CFDT.

25

En réponse aux déclarations liminaires, le directeur académique souligne l'investissement exemplaire des enseignantes et enseignants dans le contexte de crise sanitaire qui affecte notre pays depuis maintenant une année. Il est primordial de leur rendre hommage. Le service public d'éducation constitue un rempart contre les inégalités, sociales et de destin. Le directeur académique rappelle l'engagement de l'Etat qui fait de l'Ecole la première priorité de la Nation. Le budget de l'Education nationale est le premier budget de l'État, il est en hausse constante pour la quatrième année.

30

S'agissant de la situation sanitaire, concernant les fermetures des écoles depuis mardi, Monsieur le directeur académique dément qu'il n'y ait eu ordre et contre-ordre dans les consignes données par le Ministère. Au contraire, il souligne la parfaite lisibilité de la trajectoire portée par le Président de la République et le ministre de l'Éducation nationale qui mettent tout en œuvre pour garantir le maintien le plus large possible de l'ouverture des écoles dans les meilleures conditions de sécurité. La récente mesure d'unification nationale des vacances de printemps affecte moins notre académie car elle est conforme au calendrier initial. Concernant la sécurité sanitaire des écoles et établissements, le directeur académique rappelle qu'un déploiement de plus de 10 000 tests a été effectué en Drôme avec seulement 70 cas positifs. Cela prouve l'efficacité des protocoles sanitaires mis en place dans les écoles et établissements. Monsieur le directeur académique renouvelle ses remerciements à tous les personnels pour leur engagement.

35

40

Le directeur académique s'étonne que la FSU déplore la tenue « extrêmement tardive » du CTSD puisque son report traduit au contraire la prise en compte de l'expression démocratique des représentants des personnels, suite au vote unanime d'opposition au Comité Technique Académique (CTA). Par respect du dialogue social, le directeur académique n'envisage pas de présenter en CTSD, les mesures académiques avant leur présentation en CTA.

45

Concernant le collège de La Chapelle-en-Vercors, il rappelle qu'il y a eu un vote à l'unanimité du conseil d'administration pour demander la création d'un poste bivalent. Cela permet de limiter les compléments de service pour les personnels enseignants du collège.

50 Pour ce qui a trait au projet d'internat du XXIème siècle, il regrette que le dossier ait été déposé sans concertation préalable entre la direction et les personnels. Une rencontre a eu lieu depuis dans l'établissement avec M. Pinel afin de recréer les conditions de la transparence et de la confiance dans la gestion de ce dossier. Ce projet est de nature à générer une dynamique particulièrement bénéfique aux élèves de l'établissement.

55 S'agissant de la vaccination, il apparaît que certains professeurs sont déjà vaccinés suite aux initiatives portées par certaines municipalités. La vaccination des professeurs est désormais une priorité qui a été rappelée par le Président de la République.

Le directeur académique propose de passer à l'examen de l'ordre du jour et de soumettre à l'approbation des membres présents au CTSD, le procès-verbal du CTSD du 25 janvier 2021 concernant la préparation de rentrée 2021 et les dotations globales des collèges.

### **Approbation à l'unanimité.**

60 Le directeur académique propose de passer au second point intéressant les créations et suppressions de postes d'enseignement dans les collèges publics du département à la rentrée 2021.

La secrétaire générale présente les documents.

65 Elle rappelle le solde des postes enseignants enregistré au niveau académique pour la prochaine rentrée (-82 postes dans les collèges). Le département propose la création de 6 postes et la suppression de 13 postes ce qui porte le solde à -7 postes dans les collèges de la Drôme pour la rentrée 2021. 5 enseignants font l'objet d'une mesure de carte scolaire.

M. Mollard demande combien, sur les 125 postes vacants de l'académie, concernent la discipline de technologie, notamment pour le département. Il signale 40 postes vacants pour la rentrée 2020.

70 La secrétaire générale rappelle que cela fait l'objet d'un calibrage inter académique et qu'il n'y a pas de difficulté remontée relatives au nombre de postes offerts dans cette discipline. Une précision sur ce point sera apportée à l'ensemble des membres ultérieurement.

M. Mollard demande à ce qu'un bilan soit fait concernant les compléments de service constatés à la rentrée 2021.

Le directeur académique n'est pas opposé à la transmission d'un bilan des compléments de service à la rentrée de septembre.

75 M. Mollard remercie pour l'attention particulière portée sur la discipline des Lettres classiques. Cependant un poste est supprimé au collège de La Chapelle-en-Vercors. Il faut remettre en perspective les fermetures sèches, où il n'y a plus la possibilité pour les élèves de pouvoir choisir l'option du latin. C'est également un problème pour les enseignants concernant leur souhait de mobilité. Certains renoncent à passer le CAPES de Lettres classiques du fait de la pénurie des postes et des difficultés à pouvoir muter. M. Mollard souhaite obtenir des renseignements concernant le poste de Lettres classiques sur le collège de Portes-lès-Valence.

Mme Roque précise que l'enseignant de Lettres modernes a pu être transféré sur le support vacant de lettres classiques du même collège. L'IA-IPR et le service de la DOS ont travaillé avec le service des ressources humaines du Rectorat pour garantir la reprise d'ancienneté de service pour l'enseignant.

85 M. Mollard dit qu'il faut qu'il y ait une vigilance suite à la fermeture du poste de Lettres classiques sur le collège de Loriol et l'ouverture de celui de Beaumont. On déplace le problème. Là où on ouvre deux supports, le dernier arrivé sera toujours l'enseignant de Lettres classiques et lorsqu'une suppression devra avoir lieu c'est sur ce support qu'elle portera.

Le directeur académique précise que cette situation sera suivie et qu'on ne peut pas résoudre un problème qui n'est pas encore posé. Les services seront évidemment attentifs à ces situations.

90 M. Mollard indique que sur la situation du collège de La Chapelle, le CA a certes voté à l'unanimité la suppression du poste de Lettres classiques, mais uniquement par défaut. On reste avec un problème qui est celui de l'offre de latin, les élèves seront là mais ne pourront pas bénéficier du latin à la rentrée.

95 Le directeur académique indique que cette solution a été validée par le CA compte-tenu du contexte dont il a conscience. Cela permet de consolider l'équipe et de limiter les compléments de service sur un collège qui est isolé. Concernant le latin, comme cela a été évoqué lors de l'audience, la proposition a été faite de partager l'enseignement du latin avec un autre établissement à proximité, en visioconférence notamment.

M. Pioche demande pourquoi un poste spécifique en Éducation Physique et Sportive (E.P.S.) a été déclassifié pour la prochaine rentrée scolaire sur l'EREA Portes du Soleil de Montélimar.

Le directeur académique indique qu'il n'a pas connaissance de cette situation et qu'il va se renseigner.

100 M. Pioche revient sur la création d'un poste en E.P.S. sur le collège M. Pagnol de Valence, suite à l'obligation de se conformer à la circulaire de la rectrice concernant l'enseignement de l'E.P.S. au sein des SEGPA. Des alternants ont été positionnés sur le support, cela est problématique, d'autant que les professeurs de SEGPA étaient volontaires et pratiquent l'E.P.S. depuis des années.

105 Le directeur académique précise qu'il est normal de se mettre en conformité avec les textes réglementaires concernant l'E.P.S., mais que lors de ses échanges avec les chefs d'établissement, il a toujours laissé des portes ouvertes, sous réserve que les personnels enseignants concernés aient la qualification indispensable à l'enseignement de l'E.P.S. et que leurs candidatures soient validées par l'inspection pédagogique régionale. Les organisations proposées doivent être conformes aux dispositions réglementaires afin de garantir les conditions de sécurisation juridique de la pratique des enseignants concernés.

110 Concernant les alternants et leur statut, il ne s'agit pas de stagiaires mais d'étudiants M2. Cela consiste en un accompagnement particulier de préparation au concours du métier d'enseignant. Les alternants sont en responsabilité d'une classe à raison d'un jour par semaine et suivent leurs formations à l'I.N.S.P.E. Ils effectuent également quelques stages massés durant l'année. C'est une nouvelle opportunité qui est proposée aux jeunes de préparer les concours et de s'aguerrir à la réalité du métier. Le directeur académique souligne la visée sociale de ce dispositif, la masterisation ayant reculé les embauches. Le positionnement est de la responsabilité du rectorat qui s'appuie sur l'expertise des IA-IPR concernant le second degré. Ceux-ci connaissent parfaitement le terrain et les équipes, pour positionner les alternants.

115 M. Pioche indique que si les alternants sont des L3 cela demande une organisation particulière concernant les emplois du temps et la difficulté est plus grande lorsqu'il s'agit d'un établissement en éducation prioritaire.

120 M. Mollard revient sur la situation de création d'un poste qui apparaît comme PLP sur le collège de La Chapelle-en-Vercors.

Le directeur académique précise qu'il s'agit d'un poste d'enseignant bivalent ouvert aux enseignants du 2nd degré PLC ou PLP afin d'avoir le plus de candidats possibles.

M. Mollard demande quelles sont les modalités d'affectation s'il s'agit d'un poste bivalent ouvert à tous.

125 Le directeur académique indique que ce sont les corps d'inspection qui valideront les compétences et donneront un avis sur les candidats.

130 M. Mollard précise que la FSU ne partage pas l'optimisme du directeur académique sur le positionnement des stagiaires et des alternants. Pour elle, il s'agit plutôt d'une gestion arithmétique des supports mise en place par le ministère sans lien réel avec le terrain. D'autre part, la FSU doute que cela mette dans de bonnes conditions les candidats aux métiers de l'enseignement.

M. Pioche demande si le tutorat des alternants est rémunéré.

135 Le directeur académique indique que les tuteurs des alternants seront rémunérés et que leur investissement a vocation à être valorisé lors des opérations de promotion. Sur le choix des berceaux il souligne le travail qualitatif fait par les IA-IPR, en lien avec les contraintes qu'imposent l'INSPE afin que les alternants soient au plus près possible, soit de leur domicile, soit des lieux de formation.

La secrétaire générale poursuit l'ordre du jour avec, pour information et sous réserve de la bonne tenue du CTA du 8 avril 2021, les postes des personnels administratifs, de laboratoire, d'éducation, de direction et de service médico-social pour le département de la Drôme, dans le cadre de la préparation de rentrée 2021.

140 Le directeur académique précise qu'il a demandé un point d'attention sur Die concernant la dotation des postes infirmiers. L'attribution d'un moyen provisoire devrait être alloué à la cité scolaire. La mesure d'accompagnement actuelle avec l'apport d'un personnel contractuel à 0,5 ETP devrait être reconduite pendant une année scolaire.

La secrétaire générale aborde la carte des formations et la poursuite du maillage des ULIS au sein du département, avec la création d'un nouveau dispositif sur le collège Pays de l'Herbasse à Saint Donat sur l'Herbasse au 1<sup>er</sup> septembre.

145 M. Dumaillet demande pourquoi une LCE Anglais est ouverte sur le collège D. Faucher de Loriol alors même qu'un poste en anglais est supprimé à la rentrée, ce qui est pour lui assez contradictoire.

Le directeur académique indique qu'il y a une volonté de recréer une dynamique sur le collège, centrée sur les langues vivantes avec des projets ambitieux portés par les équipes enseignantes.

150 M. Mollard reprend les données sur les CSD et remarque que les effectifs ne baissent pas, mais il y a une hausse des HSA. Pour lui, la réforme de la formation vise à faire des économies en termes de recrutement.

M. Mabilon précise qu'il existe un CSD entre le collège de La Chapelle et un collège de l'Isère qui n'est pas mentionné sur le document.

Mme Roque indique que celui-ci est indiqué par un complément de service donné par un collège de la Drôme vers un collège de l'Isère (38 : 1).

155 Le directeur académique précise qu'il y a une baisse des effectifs prévisionnels de 103 élèves mais une augmentation du nombre de divisions. Le taux d'HSA augmente. Les moyens dus aux élèves ne sont donc pas amputés. C'est également un moyen pour les enseignants volontaires d'améliorer leur rémunération comme un élément de souplesse dont notre système a besoin.

La secrétaire générale propose de répondre aux questions diverses adressées par la FSU.

160 Le directeur académique indique que concernant le remplacement en vie scolaire au sein du collège Vernet de Valence, le rectorat a été informé des difficultés exposées lors de l'audience qui s'est tenue en fin d'année 2020, dont les échanges ont été particulièrement constructifs et intéressants. Une proposition concrète a été formulée par le directeur académique au rectorat mais, à ce stade, il n'a pas encore de retour. Le directeur académique tiendra chacun informer des éventuelles décisions prises.

165 M. Mollard demande s'il s'agit d'une mutualisation des moyens au sein de la cité scolaire C. Vernet.

Le directeur académique précise qu'il s'agit de moyen supplémentaire et non de mutualisation.

Sur le second point des questions diverses, Mme Roque s'est renseignée auprès du Rectorat et a étudié les TRM du Lycée Triboulet et du collège Lapassat de Romans. Il n'a pas été prévu de CSD dans la discipline de Lettres classiques sur ces deux établissements.

170 M. Dumaillet demande ce qu'il en est de la situation du collège de Suze-la-Rousse à la prochaine rentrée scolaire. La mesure est-elle reconduite à l'identique que celle mise en place actuellement ?

Le directeur académique précise qu'il est trop tôt à ce stade pour faire des annonces mais qu'il est important de restaurer durablement la confiance et l'accompagnement des équipes. Il faut donc garder la même trajectoire pour la prochaine rentrée.

175 M. Mollard demande quand le vote sur la création et la suppression des postes enseignants est proposé.

Le directeur académique indique qu'il n'est pas nécessaire de procéder à un vote dans la mesure où l'instance académique a déjà statué sur ce même point antérieurement. Mais il ne s'oppose pas à recueillir et formaliser l'avis des représentants des personnels sur ce point.

180 **Expression de 8 avis contre la proposition de créations et suppressions de postes enseignants dans le cadre de la préparation de rentrée 2021.**

Le directeur académique remercie les représentants des personnels pour leur participation à cette instance départementale.

185

La séance est levée à 18h00.

Le directeur académique

190   
Pascal CLÉMENT

La secrétaire de séance

  
Frédérique ROQUE